



Direction Générale  
de l'Enseignement  
Supérieur et de la Recherche  
Scientifique

\*\*\*\*\*

COMMISSION NATIONALE D'ETABLISSEMENT  
DES LISTES D'APTITUDE (CNELA)

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT PERMANENT *Q*

\*\*\*\*\*



18<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE DE LA CNELA (2026)

FICHE DE VERIFICATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE PAR LA SOUS-COMMISSION DESIGNEE PAR L'INSTITUTION D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE (IESR)  
POUR LES CANDIDATURES LAFMC, LAFMR, LAFP ou LAFDR

*Ce document PDF est à imprimer et renseigner uniquement par l'IESR, et sert d'autorisation de paiement des frais de dépôt, non remboursables, du dossier de candidature*

IDENTITE DU CANDIDAT

Prénom(s):	Nom:	
Numéro Matricule :	Grade actuel :	Grade sollicité :
Diplôme :	Spécialité:	
Discipline :		
Institution d'appartenance :		
Comité Technique Spécialisé :		

SOUS-DOSSIER ADMINISTRATIF RELIE DANS L'ORDRE SUIVANT :

*Les cases qui ne concernent pas le candidat doivent avoir la mention N/A, c. à d. Non Applicable*

N°	DESIGNATION	Case à cocher par l'IESR
1	Formulaire de demande d'inscription du candidat <i>Renseigné, daté et signé par le candidat</i>	
2	Fiche de renseignements du candidat <i>Renseignée, datée et signée par le candidat</i>	
3	Formulaire d'engagement du Code d'Ethique et de Déontologie de la CNELA <i>Renseigné, daté et signé par le candidat</i>	
4	Extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif <i>La photocopie, même légalisée, n'est pas recevable</i>	
5	Une copie du certificat de nationalité malienne	
6	Une copie du casier judiciaire daté de trois mois tout au plus	
7	Une photocopie dûment légalisée du diplôme de Baccalauréat ou titre équivalent. <i>NB : Pour le Baccalauréat ou titre équivalent obtenu à l'étranger, joindre</i>	



	<b>une photocopie dûment légalisée de la Lettre d'équivalence de la DGESRS</b>	
8	Une photocopie dûment légalisée du diplôme de Master ou titre équivalent. <b>NB : Pour le Master ou titre équivalent obtenu à l'étranger, joindre une photocopie dûment légalisée de la Lettre d'équivalence de la DGESRS</b>	
9	Une photocopie dûment légalisée du diplôme de Doctorat des Universités du Mali ou titre équivalent, CES/DES ou titre équivalent. <b>NB : Pour le Doctorat (ou titre équivalent) ou le CES/DES (ou titre équivalent) obtenu à l'étranger, joindre une photocopie dûment légalisée de la Lettre d'équivalence de la DGESRS</b>	
10	Les photocopies dûment légalisées des Attestations/Certificats de Communication Scientifique (Colloque, Symposium, Journée Scientifique)	
11	Une copie de l'Arrêté d'intégration à la Fonction Publique	
12	Une copie de l'Acte de nomination au grade actuel	
13	Préciser l'Ancienneté du Candidat au grade actuel à la date du <b>30 avril 2026</b> , délai de clôture de dépôt des dossiers dans les structures d'appartenance : ..... <b>NB : L'ancienneté se mesure par l'intervalle entre la date d'effet de l'acte de nomination au grade actuel, et le délai de clôture du dépôt des dossiers de candidature.</b>	
14	Une copie légalisée de l'attestation d'inscription sur la précédente liste d'aptitude. <b>NB : l'Arrêté de transposition tient lieu d'attestation d'inscription sur la liste précédente uniquement pour les candidats LAFMC ou LAFMR ayant été transposés Maître-Assistant ou Chargé de Recherche suite à l'obtention du diplôme de Doctorat des universités du Mali ou équivalent.</b>	
15	Attestation du responsable du candidat certifiant qu'il/elle évolue dans une zone où il n'y a pas de structures d'Enseignement Supérieur <b>Pour les candidats LAFMR et LAFDR étant dans cette situation</b>	

### SOUS-DOSSIER TECHNIQUE RELIE DANS L'ORDRE SUIVANT

*Les cases qui ne concernent pas le candidat doivent avoir la mention N/A, c. à d. Non Applicable*

N°	DESIGNATION	Case à cocher par l'IESR
1	Curriculum vitae daté, signé du candidat et contresigné du Doyen, Vice Doyen, Directeur, Directeur adjoint ou équivalents	
2	Photocopies des articles publiés avec : la page de garde, la table des matières ou le sommaire, le comité de lecture ou le comité scientifique.	
3	Photocopies des communications matérialisées (supports physiques)	
4	Copie physique de la Thèse de Doctorat des Universités du Mali (ou titre équivalent), CES/DES (ou titre équivalent) <b>Pour les candidats LAFMC et LAFMR</b>	
5	Résumé de 10 pages en français de la Thèse de Doctorat des Universités du Mali (ou titre équivalent), CES/DES (ou titre équivalent) rédigée dans d'autres langues que le français. <b>Pour les candidats LAFMC et LAFMR</b>	
6	Rapport d'activités pédagogiques, 1 <sup>ère</sup> partie (daté, signé du candidat et contresigné du responsable pédagogique)	
7	Rapport d'activités pédagogiques, 2 <sup>ème</sup> partie. <b>Rédigé uniquement par le Responsable pédagogique avec avis motivé, date, signature et cachet.</b>	
8	Rapport d'activités de recherche 1 <sup>ère</sup> partie (daté, signé du candidat et contresigné)	



	du responsable de recherche) NB : <b>Le Responsable de Recherche doit être de grade au moins égal à celui de la fonction postulée par le candidat. Il doit être de rang magistral : Maître de Conférences, Maître de Recherche, Professeur, ou Directeur de Recherche.</b>	
9	Rapport d'activités de recherche 2 <sup>ème</sup> partie. Rédigé <b>uniquement par le Responsable de Recherche avec date, avis motivé, signature et/ou cachet.</b> NB : <b>Le Responsable de Recherche doit être de grade au moins égal à celui de la fonction postulée par le candidat. Il doit être de rang magistral : Maître de Conférences, Maître de Recherche, Professeur, ou Directeur de Recherche .</b>	
10	Rapport d'activités institutionnelles, 1 <sup>ère</sup> partie, en lieu et place de la 1 <sup>ère</sup> partie du rapport d'activités pédagogiques, pour les chercheurs ayant une attestation certifiant qu'ils sont dans une zone où il n'y a pas de structure d'Enseignement supérieur (daté, signé du candidat et contresigné du responsable institutionnel de ladite zone)	
11	Rapport d'activités institutionnelles, 2 <sup>ème</sup> partie (en lieu et place de la 2 <sup>ème</sup> partie du rapport d'activités pédagogiques), pour les chercheurs ayant une attestation certifiant qu'ils sont dans une zone où il n'y a pas de structure d'Enseignement supérieur. <b>Rédigé uniquement par le responsable institutionnel de ladite zone avec avis motivé, date, signature et cachet.</b>	
12	Fiches techniques validées <b>Pour les candidats LAFMR et LAFDR</b>	
13	Attestations de co-encadrement, P.V. de soutenance, et les pages de garde des mémoires de master dirigés sous la supervision d'un Maître de Conférences, Maître de Recherche, Professeur ou d'un Directeur de Recherche. <b>Pour les candidats LAFMC et LAFMR</b>	
14	Attestations d'encadrement et/ou de co-encadrement, P.V. de soutenance, et les pages de garde de la/des thèse (s) de doctorat dirigée (s) seul ou codirigée (s). <b>Pour les candidats LAFP et LAFDR.</b>	
15	Clé USB contenant les sous-dossiers complets en format PDF	

**NB1 :** Les sous-dossiers sont à la fois physiques et électroniques (en format PDF sur clé USB). **Ils doivent être reliés dans l'ordre indiqué.**

**NB2 :** Après le délai de clôture de dépôt des dossiers dans les structures d'affiliation, aucune autre pièce ne sera reçue au Secrétariat permanent de la CNELA comme complément de dossier.

**Lieu et date :**

**Pour l'Institution d'Appartenance**

PRENOM:

NOM:

IESR et STRUCTURE:

FONCTION ADMINISTRATIVE :

GRADE :

SIGNATURE (précédée de la mention « vérifiée et conforme»):

.....  
.....

CACHET :